

résisté au communisme comme un acte dépassant la reconnaissance juridique; de fait, elle serait considérée comme une reconnaissance du communisme en tant que tel et enlèverait à ceux qui résistent encore au communisme un motif puissant qui les a incités jusqu'ici à résister vigoureusement à l'extension du communisme à travers une partie de l'Asie.

La politique du gouvernement actuel a bel et bien été définie, le 1<sup>er</sup> novembre 1957, par le très honorable premier ministre actuel. En outre, le 26 février 1958, l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Sidney Smith,—et ici, monsieur l'Orateur, que l'on me permette d'ouvrir une parenthèse pour exprimer toute l'admiration que j'avais pour cet éminent Canadien que j'ai eu l'occasion de connaître d'une façon assez intime lors de la 13<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New-York; je m'y étais rendu à titre d'observateur parlementaire canadien et, presque tous les jours, j'ai eu l'occasion de bénéficier des connaissances, des conseils et de l'affabilité de l'honorable Sidney Smith. Aussi, je comprends que son décès prématuré ait causé une vive émotion au très honorable premier ministre actuel ainsi qu'à tous les honorables députés. Pour ma part, j'en ai éprouvé une sensation très vive et je regrette la disparition d'un grand Canadien qui commençait à jouir, à travers le monde, d'une réputation de grand diplomate et de conseiller très avisé. Eh bien, le 26 février 1958, l'honorable Sidney Smith, comme en fait foi la page 1472 de la version française du compte rendu officiel des débats, revenant sur la question pour expliquer l'attitude du gouvernement actuel vis-à-vis cette reconnaissance de la République populaire de la Chine, disait ceci:

Vu que les Canadiens s'intéressent vivement à l'avenir de nos relations avec le peuple chinois, la Chambre s'attend, j'en suis sûr, qu'en cette occasion j'expose assez en détails l'attitude du gouvernement à l'égard de la reconnaissance du gouvernement de la République populaire de Chine.

Et l'honorable Sidney Smith, d'après la page 1474 de la version française du hansard, tirant une conclusion de nombreuses considérations qui étaient des répliques aux arguments d'échanges commerciaux et économiques avec la Chine communiste, et qui répondent bien aux arguments soulevés tout à l'heure par l'honorable représentant de Vancouver-Est, disait ceci:

Le gouvernement actuel estime donc qu'il faut y aller prudemment. Il nous faut prendre l'initiative dans des domaines limités,—celui du commerce, et d'autres que j'ai mentionnés,—et profiter de toutes les occasions qui se présentent pour supprimer les causes de mésentente, qui existent entre l'Occident et la Chine de Pékin. Nous devons être patients et éviter la précipitation. Autrement, nous risquons de compromettre les progrès déjà réalisés dans la suppression des causes de mésentente qui existent actuellement entre le Canada et la Chine communiste.

[M. Allard.]

Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Vancouver-Est a souligné, au cours de ses remarques, les arguments qui auraient été soulevés, soit devant le Bureau, soit devant l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. En effet, durant la 13<sup>e</sup> session, cette question importante a été discutée à deux endroits particuliers, soit d'abord devant le Bureau, organisme qui assiste constamment le président de l'Assemblée générale. De fait, ce Bureau, avant la séance régulière de l'Assemblée générale, prépare l'ordre du jour en déterminant les différentes questions qui doivent être soulevées devant l'Assemblée et qui doivent faire l'objet de discussions. Or, l'ordre du jour soumis lors de la première séance de la 13<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale contenait justement cette question qui était posée aux 81 pays membres de l'Organisation des Nations Unies. Il ne s'agissait pas de débattre le fond de la question, ni d'invoquer des arguments en faveur ou contre la reconnaissance de la Chine communiste populaire, il s'agissait de savoir si la question devait être débattue au cours des séances de la 13<sup>e</sup> session. Or, le président, le D<sup>r</sup> Malik, dès le début de cette séance de la 13<sup>e</sup> session a prévenu les délégués des pays qui devaient participer aux délibérations qu'ils devaient s'en tenir à la procédure et non pas à la question de fond, car il s'agissait seulement de savoir si la question devait être débattue. Mais il arriva qu'au cours du débat, différents pays commencèrent à discuter de la reconnaissance de la Chine communiste, et le D<sup>r</sup> Malik, peut-être pour permettre à différents pays de se vider le cœur à ce sujet, les laissa pérorer sur la question de fond. C'est ainsi que différents pays se sont exprimés sur la question. Et, tout à l'heure, lorsque j'écoutais les remarques de l'honorable député de Vancouver-Est, j'ai constaté, monsieur l'Orateur, qu'en substance ses remarques se résumaient aux arguments invoqués par M. Gromyko à la 13<sup>e</sup> Assemblée générale et aux arguments exploités par les pays communistes, satellites de Moscou, et par les pays sympathisant avec Moscou et la Chine communiste. Il est étrange de constater jusqu'à quel point l'esprit humain peut faire des contorsions intellectuelles, inventer toutes sortes de formules et susciter toutes sortes d'arguments afin de justifier une situation et d'en arriver à une conclusion.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de vous signaler très brièvement quelques autres arguments qui ont été soulevés et que l'honorable représentant de Vancouver-Est a sans doute oubliés: La Bulgarie soulève un aspect de droit international.

Remarquez bien, monsieur l'Orateur, la subtilité de l'argument. C'est l'État, semble-t-il, en tant qu'État et non les gouvernements, qui